

Les conditions socioéconomiques des artistes et des autres travailleurs des professions culturelles au Québec en 2016

Par Marik Danvoye

Observatoire de la culture et des communications du Québec

Faits saillants

- En 2016, 146 535 personnes exercent une profession de la culture et des communications, soit 3,5 % de la population active expérimentée. Parmi ces travailleurs des professions culturelles, près du quart (24 %) exercent une profession artistique¹ ; dans le présent bulletin, ils seront nommés « artistes ».
- Qu'ils exercent ou non une profession artistique, les travailleurs des professions culturelles ont un niveau de scolarité supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée : 48 % des travailleurs des professions culturelles ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, alors que dans l'ensemble de la population active expérimentée, le quart des travailleurs (25 %) ont un diplôme de ce niveau.
- Les artistes sont des travailleurs autonomes dans une plus forte proportion (53 %) que les autres travailleurs des professions culturelles (24 %). Dans l'ensemble de la population active expérimentée, le pourcentage de travailleurs autonomes est de 12 %.
- Les artistes sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans les industries de la culture et des communications (60 %) que les autres travailleurs des professions culturelles (42 %).

Revenu d'emploi

- En 2015, le revenu d'emploi médian des travailleurs des professions culturelles s'élève à 35 475 \$; il s'apparente ainsi au revenu d'emploi médian de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (35 823 \$).

Suite à la page 2

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec présente dans ce bulletin des statistiques sur les conditions socioéconomiques des travailleurs des professions de la culture et des communications au Québec. Ce bulletin complète le portrait réalisé dans le bulletin [Optique culture n° 63 – Les professions de la culture et des communications au Québec en 2016](#), notamment en comparant la situation des artistes à celle des autres travailleurs des professions culturelles. Dans la première partie du bulletin, quelques statistiques socio-démographiques (sexe, âge, région) sont présentées. Ensuite, il est question de la formation (niveau de scolarité et domaine d'études) et du revenu (revenu d'emploi, individuel et du ménage) des travailleurs des professions culturelles ainsi que des déterminants de leurs conditions socioéconomiques (statut d'emploi, type d'industrie, type de travail). Enfin, la dernière section porte sur quelques constituants du filet social dont ces travailleurs disposent (régimes de retraite, assurance-emploi et assistance sociale). Le contenu de ce bulletin a été produit grâce au soutien de la Direction du statut de l'artiste et du développement des compétences du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

1. Dans ce bulletin, neuf professions de la Classification nationale des professions 2016 constituent les « professions artistiques » : 1) artisans ; 2) auteurs, rédacteurs et écrivains ; 3) producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; 4) chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; 5) musiciens et chanteurs ; 6) danseurs ; 7) acteurs et comédiens ; 8) peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels ; 9) autres artistes du spectacle.

Faits saillants (suite)

- Le revenu d'emploi médian des artistes pour l'année 2015 est plus faible (18 829 \$) que celui des autres travailleurs des professions culturelles (39 338 \$). Les artistes sont par ailleurs proportionnellement moins nombreux que ces derniers à avoir travaillé à temps plein en 2015 (62 % contre 80 %).
- Les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » sont un peu plus favorisés que l'ensemble de la population à l'égard de leur revenu d'emploi médian : celui-ci s'élève à 39 338 \$ pour l'année 2015, alors que celui de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée s'établit à 35 823 \$.
- Le revenu d'emploi médian est plus élevé chez les artistes qui évoluent dans une industrie culturelle (20 773 \$) que chez les artistes qui travaillent dans une industrie non culturelle (17 096 \$).
- Une situation inverse s'observe chez les autres travailleurs des professions culturelles : le revenu d'emploi médian est moins élevé chez ceux qui évoluent dans une industrie culturelle (36 296 \$) que chez ceux qui travaillent dans une industrie non culturelle (42 138 \$).

Filet social

- Les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » ont demandé des déductions pour des cotisations faites à un régime de retraite dans des proportions semblables à celles observées dans l'ensemble de la population active expérimentée.
- Les artistes sont proportionnellement moins nombreux à bénéficier des différents régimes que les autres travailleurs des professions culturelles :
 - 73 % des artistes ont cotisé au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC), alors que c'est le cas pour 86 % des autres travailleurs des professions culturelles et pour 87 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée ;
 - 31 % des artistes ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC), tandis que 42 % des autres travailleurs des professions culturelles et 35 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée l'ont fait ;
 - 12 % des artistes ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime de pension agréé (RPA), alors que 26 % des autres travailleurs des professions culturelles et 34 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée ont fait de même.
- Chez les travailleurs des professions culturelles, le quart assument l'ensemble des responsabilités financières du ménage : 20 % d'entre eux vivent seuls et 5 % sont des parents seuls. À titre comparatif, dans l'ensemble de la population active expérimentée, c'est 21 % des individus qui assument seuls la responsabilité financière du ménage.

Qu'entend-on par « artistes » ou « travailleurs de professions artistiques » ?

Dans le présent bulletin, il s'agit des personnes qui ont exercé l'une ou l'autre des neuf professions de la Classification nationale des professions (CNP) 2016² identifiées au tableau 1 sous « professions artistiques », au cours de la semaine s'échelonnant du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016, soit la semaine de référence du recensement de 2016³. Il s'agit des : 1) artisans ; 2) auteurs, rédacteurs et écrivains ; 3) producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; 4) chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; 5) musiciens et chanteurs ; 6) danseurs ; 7) acteurs et comédiens ; 8) peintres, sculpteurs et autres artistes en arts visuels ; 9) autres artistes du spectacle.

Qu'entend-on par « autres travailleurs des professions culturelles » ?

Il s'agit des personnes qui ont exercé au cours de la semaine de référence du recensement l'une ou l'autre des 28 autres professions identifiées au tableau 1, qui peuvent être considérées, étant donné leur description dans la CNP 2016, comme appartenant au secteur de la culture et des communications, mais qui ne sont pas des professions d'artiste.

2. Introduction de l'édition 2016 de la Classification nationale des professions (CNP). [En ligne]. www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cnp/2016/introduction (Consulté le 3 août 2020).

3. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui ont travaillé à un moment quelconque à partir du 1^{er} janvier 2015, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps à compter de cette date.

Les professions artistiques et les autres professions culturelles

Dans les précédents bulletins publiés par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec à propos des professions de la culture et des communications au Québec, ces professions sont réparties en neuf grands groupes⁴ (en gras dans le tableau 2). Cette répartition permet entre autres de présenter des résultats pour un domaine professionnel lorsque l'effectif de certaines des professions qui le constituent est trop restreint pour que des résultats qui soient propres à celles-ci puissent être diffusés.

Après la publication du bulletin [Optique culture n° 63](#), le MCC a demandé à l'Observatoire de se pencher sur les différences entre les conditions socioéconomiques des travailleurs des professions culturelles artistiques et celles des travailleurs des autres professions culturelles. La distinction entre professions culturelles artistiques et professions culturelles autres (tableau 1) a été établie conjointement par l'Observatoire et le MCC, à partir de la liste des professions visées respectivement par les deux lois québécoises sur le statut de l'artiste⁵.

Le tableau 2 présente la répartition des 146 535 travailleurs des professions de la culture et des communications entre artistes et autres travailleurs des professions culturelles et précise à quel groupe chacune des professions est rattachée dans les précédents bulletins.

Tableau 1

Classification des professions de la culture et des communications selon leur nature

Professions artistiques	
5244	Artisans
5121	Auteurs, rédacteurs et écrivains
5131	Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs
5133	Musiciens et chanteurs
5134	Danseurs
5135	Acteurs et comédiens
5136	Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels
5232	Autres artistes du spectacle
Autres professions de la culture et des communications	
0511	Directeurs de bibliothèques, d'archives, de musées et de galeries d'art
0512	Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
2151	Architectes
2152	Architectes paysagistes
2251	Technologues et techniciens en architecture
2252	Designers industriels
5241	Designers graphiques et illustrateurs
5242	Designers et décorateurs d'intérieur
5243	Ensembleurs de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques
5245	Patronniers de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure
5111	Bibliothécaires
5112	Restaureurs et conservateurs
5113	Archivistes
5211	Techniciens dans les bibliothèques et les services d'archives publiques
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art
1451	Commis et assistants dans les bibliothèques
5122	Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles
5123	Journalistes
1123	Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques
5125	Traducteurs, terminologues et interprètes
5221	Photographes
5222	Cadreur de films et cadreur vidéo
5223	Techniciens en graphisme
5224	Techniciens en radiotélédiffusion
5225	Techniciens en enregistrement audio et vidéo
5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène
5231	Annonces et autres communicateurs de la radio et de la télévision

Source : Classification nationale des professions (CNP) 2016. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

4. Quatre groupes figurent comme tels dans la Classification nationale des professions (CNP) de 2016 :

- 511 – Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art ;
- 513 – Professionnels des arts plastiques et des arts de la scène ;
- 522 – Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène ;
- 523 – Annonceurs et autres artistes du spectacle.

Quatre groupes ont été créés de toutes pièces par l'Observatoire afin que les professions d'un même domaine culturel qui sont éparpillées dans divers groupes de la CNP soient regroupées :

- Professionnels et personnel technique de l'architecture ;
- Designers, concepteurs artistiques et artisans ;
- Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art ;
- Professionnels de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications.

Finalement, le groupe des Directeurs de la culture et des communications est constitué de deux des trois professions du groupe 051 - Directeurs/directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs de la CNP 2016.

5. [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs](#) et [Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma](#).

Tableau 2

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications, Québec, 2016¹

	Professions artistiques ²		Autres professions de la culture et des communications		Ensemble des professions de la culture et des communications	
	n	%	n	%	n	%
Directeurs de la culture et des communications	2 785	2,5	2 785	1,9
Directeurs de bibliothèques, d'archives, de musées et de galeries d'art	965	0,9	965	0,7
Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 820	1,6	1 820	1,2
Professionnels et personnel technique de l'architecture	8 495	7,6	8 495	5,8
Architectes	4 805	4,3	4 805	3,3
Architectes paysagistes	505	0,5	505	0,3
Technologues et techniciens en architecture	3 190	2,9	3 190	2,2
Designers, concepteurs artistiques et artisans	2 640	7,6	29 330	26,2	31 975	21,8
Designers industriels	3 270	2,9	3 270	2,2
Designers graphiques et illustrateurs	14 445	12,9	14 445	9,9
Designers et décorateurs d'intérieur	6 270	5,6	6 270	4,3
Ensemble de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques	4 775	4,3	4 775	3,3
Artisans	2 640	7,6	2 640	1,8
Patronniers de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure	570	0,5	570	0,4
Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	2 585	2,3	2 585	1,8
Bibliothécaires	1 515	1,4	1 515	1,0
Restaureurs et conservateurs	275	0,2	275	0,2
Archivistes	790	0,7	790	0,5
Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	6 390	5,7	6 390	4,4
Techniciens dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 850	1,7	1 850	1,3
Personnel technique des musées et des galeries d'art	1 445	1,3	1 445	1,0
Commis et assistants dans les bibliothèques	3 100	2,8	3 100	2,1
Professionnels de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications	5 480	15,8	39 845	35,7	45 330	30,9
Auteurs, rédacteurs et écrivains	5 480	15,8	5 480	3,7
Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles	4 460	4,0	4 460	3,0
Journalistes	3 835	3,4	3 835	2,6
Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	22 925	20,5	22 925	15,6
Traducteurs, terminologues et interprètes	8 625	7,7	8 625	5,9
Professionnels des arts plastiques et des arts de la scène	25 145	72,3	25 150	17,2
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	8 050	23,1	8 050	5,5
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	1 195	3,4	1 195	0,8
Musiciens et chanteurs	6 760	19,4	6 760	4,6
Danseurs	1 975	5,7	1 975	1,3
Acteurs et comédiens	2 195	6,3	2 195	1,5
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels	4 970	14,3	4 970	3,4
Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	20 830	18,6	20 830	14,2
Photographes	3 325	3,0	3 325	2,3
Cadreur de films et cadreur vidéo	1 200	1,1	1 200	0,8
Techniciens en graphisme	5 730	5,1	5 730	3,9
Techniciens en radiotélédiffusion	315	0,3	315	0,2
Techniciens en enregistrement audio et vidéo	4 245	3,8	4 245	2,9
Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	4 075	3,6	4 075	2,8
Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène	1 935	1,7	1 935	1,3
Annonces et autres artistes du spectacle	1 510	4,3	1 485	1,3	2 990	2,0
Annonces et autres communicateurs de la radio et de la télévision	1 485	1,3	1 485	1,0
Autres artistes du spectacle	1 510	4,3	1 510	1,0
Ensemble des professions de la culture et des communications	146 535	100,0
Professions artistiques	34 785	100,0	34 785	23,7
Autres professions de la culture et des communications	111 750	100,0	111 750	76,3
Ensemble de la population active expérimentée	4 154 015	...

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Les travailleurs des professions artistiques sont ainsi constitués à 72 % des travailleurs du groupe des **professionnels des arts plastiques et des arts de la scène** (dans ce groupe, on trouve les six professions suivantes : 1) *producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé* ; 2) *chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs* ; 3) *musiciens et chanteurs* ; 4) *danseurs* ; 5) *acteurs et comédiens* ; 6) *peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels*). Le reste des travailleurs des professions artistiques (28 %) sont soit : 1) des *artisans* ; 2) des *auteurs, rédacteurs et écrivains* ; ou 3) d'*autres artistes du spectacle* (tableau 2).

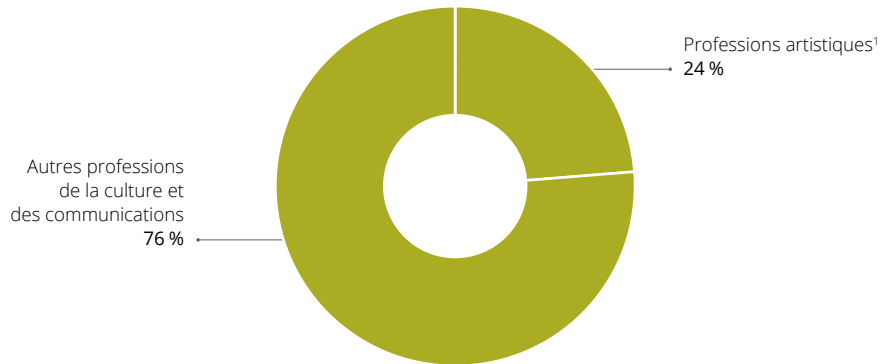
Globalement, les travailleurs des neuf professions culturelles artistiques représentent 24 % de l'ensemble des travailleurs des professions de la culture et des communications (figure 1).

Artistes et autres travailleurs des professions culturelles : des profils sociodémographiques quelque peu différents

Le bulletin *Optique culture* n° 63 souligne déjà la plus forte proportion de femmes dans les professions de la culture et des communications (54 %) que dans la population active expérimentée (48 %). Cette plus forte présence féminine s'observe principalement chez les travailleurs des professions culturelles « non artistiques », les femmes constituant 56 % de ces travailleurs. La proportion de femmes dans les professions artistiques (48 %) est pour sa part la même que celle retrouvée dans l'ensemble de la population active expérimentée (figure 2).

Figure 1

Répartition des travailleurs des professions de la culture et des communications, Québec, 2016



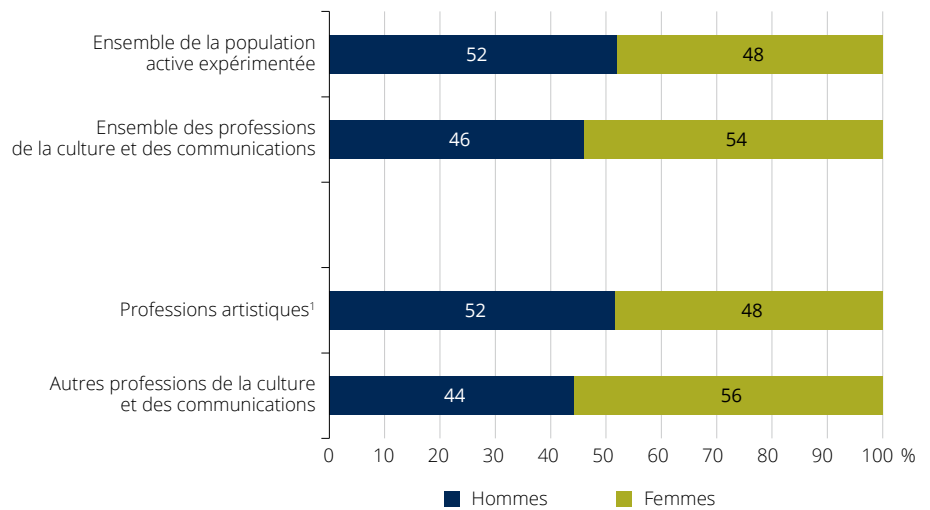
1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 2

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le sexe, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

La part de jeunes travailleurs (moins de 35 ans) dans les professions culturelles ne se distingue guère de celle observée dans le monde du travail au Québec (36 % dans les professions culturelles contre 34 % dans l'ensemble de la population active expérimentée). Toutefois, un examen plus fin révèle que la proportion de jeunes travailleurs est légèrement plus faible chez les artistes (32 %) que chez les autres travailleurs des professions culturelles (37 %) (figure 3).

Qu'ils exercent ou non une profession artistique, les travailleurs des professions culturelles se concentrent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (67 %). À titre indicatif, 51 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée demeurent dans la RMR de Montréal. Cette concentration montréalaise des travailleurs des professions culturelles se fait principalement au détriment des zones « hors RMR » (c'est-à-dire les zones situées en dehors des régions métropolitaines de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de Saguenay, de Sherbrooke et de Gatineau) : la proportion de travailleurs qui résident hors RMR est de 28 % dans la population active expérimentée, alors qu'elle n'est que de 15 % chez les travailleurs des professions culturelles (figure 4).

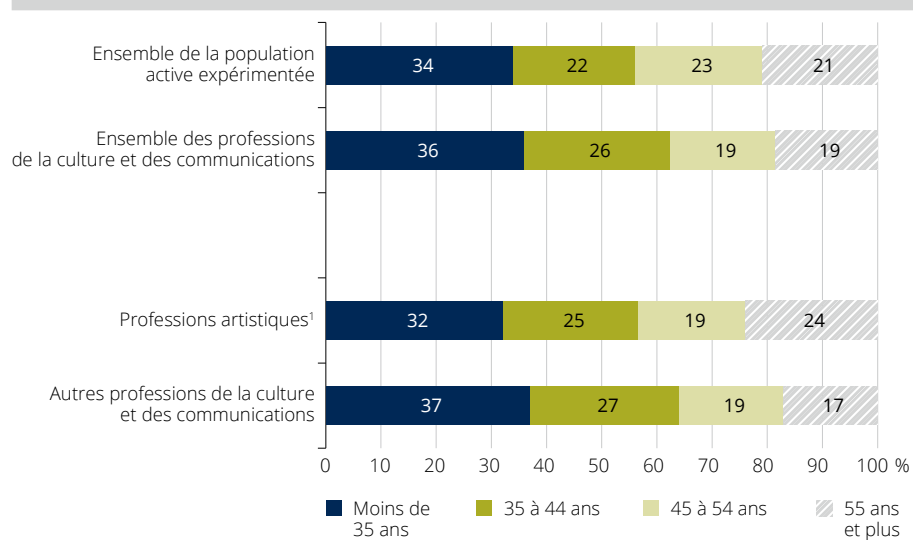
Une main-d'œuvre particulièrement scolarisée

Près de la moitié (48 %) des travailleurs des professions culturelles ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, alors que dans l'ensemble de la population active expérimentée, le quart des travailleurs (25 %) ont un diplôme de ce niveau (figure 5).

Les travailleurs des professions artistiques ont en quelque sorte une double identité en matière de scolarité : ils se distinguent peu des travailleurs des autres professions culturelles quant à la proportion ayant un diplôme universitaire (46 % contre 48 %), mais en ce qui concerne la proportion n'ayant qu'une scolarité égale ou inférieure au diplôme d'études secondaires, elle est plus élevée chez eux (22 %) que chez les travailleurs des autres professions culturelles (12 %).

Figure 3

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le groupe d'âge, Québec, 2016



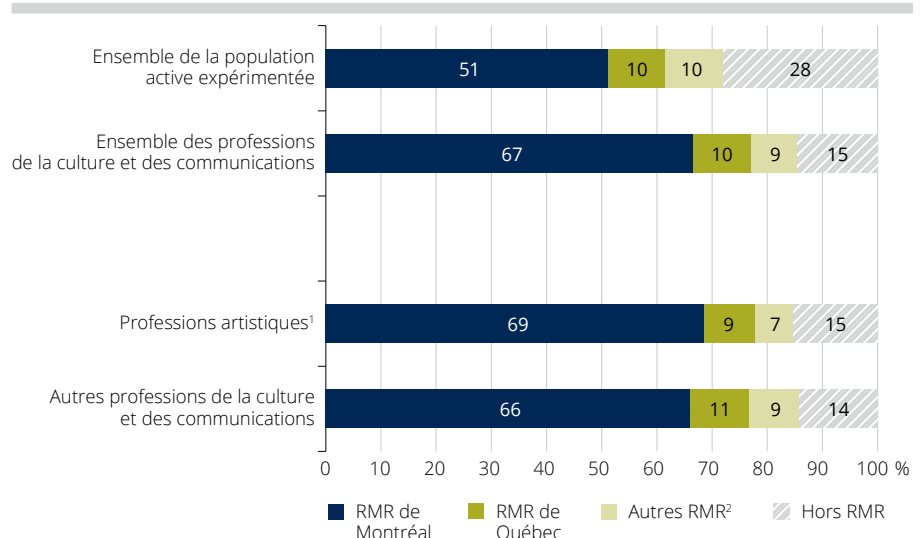
1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 4

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la région métropolitaine de recensement (RMR) de résidence, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

2. Sont comprises la RMR de Gatineau (partie québécoise), la RMR de Sherbrooke, la RMR de Trois-Rivières et la RMR de Saguenay.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

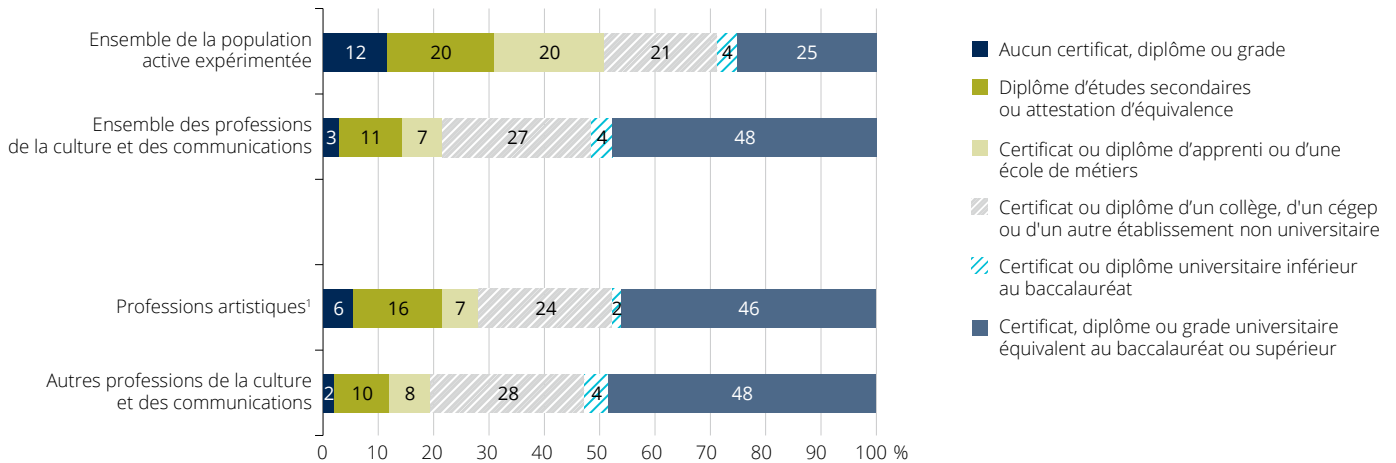
Environ la moitié (52 %) des travailleurs des professions culturelles ont une formation dans un domaine relatif à la culture ou aux communications. La proportion de

travailleurs qui détiennent une telle formation est assez semblable chez les artistes (49 %) et chez les autres travailleurs des professions culturelles (53 %) (figure 6).

Il semble par ailleurs y avoir une certaine concordance entre la nature artistique des professions et la nature artistique des formations⁶. Ainsi, le tiers (34 %) des artistes

Figure 5

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2016



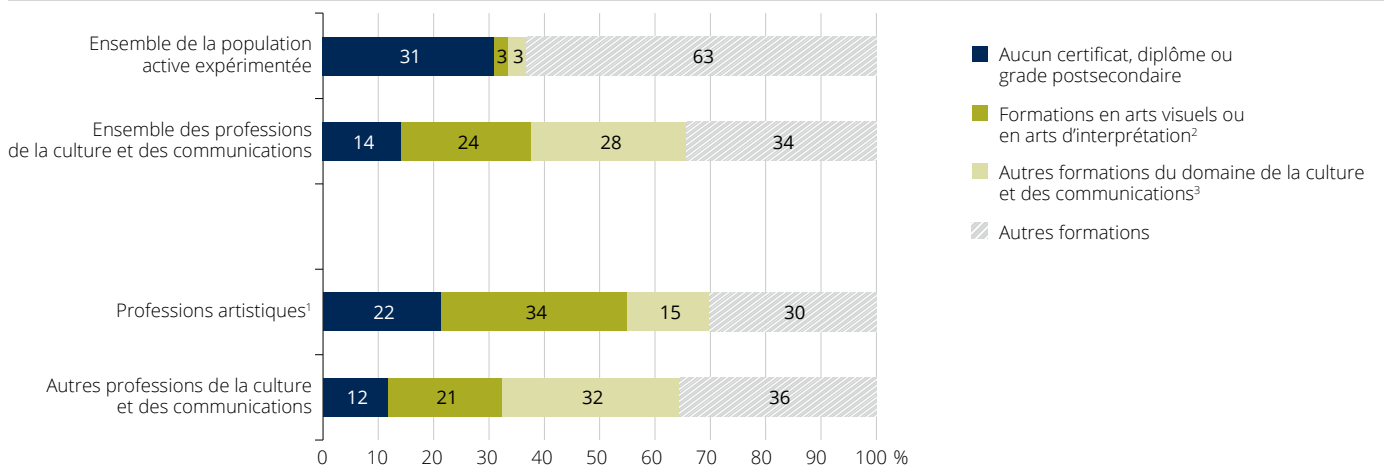
1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs, les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 6

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le type de formation, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

2. Catégorie « 50 – Arts visuels et arts d'interprétation » retrouvée dans « Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 (43) » du dictionnaire du recensement 2016.

3. Regroupement des catégories suivantes retrouvées dans « Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 (43) » du dictionnaire du recensement 2016 : 04 – Architecture et services connexes ; 09 – Communications, journalisme et programmes connexes ; 10 – Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes ; 25 – Bibliothéconomie ; 16 – Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères ; 23 – Langue et littérature/lettres anglaises ; 55 – Langue et littérature/lettres françaises.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

6. Les domaines d'études sélectionnés proviennent de la [Classification des programmes d'enseignement \(CPE\) Canada 2016](#) de Statistique Canada.

ont une formation en arts visuels ou en arts d'interprétation, tandis que c'est le cas pour 21 % des autres travailleurs des professions culturelles. À l'inverse, ces derniers ont étudié dans un domaine de la culture et des communications autre que les arts visuels ou les arts d'interprétation dans une proportion de 32 %, alors que seulement 15 % des artistes ont suivi une formation dans un tel domaine.

De fortes disparités entre le revenu des artistes et celui des autres travailleurs des professions culturelles

Le revenu d'emploi médian des travailleurs des professions culturelles en 2015 (35 475 \$) est semblable à celui de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (35 823 \$)⁷. Il existe toutefois des disparités importantes entre le revenu d'emploi médian des travailleurs des professions artistiques (18 829 \$) et

celui des travailleurs des autres professions culturelles (39 338 \$). Ces derniers ont ainsi un revenu d'emploi médian plus élevé que l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (tableau 3).

Le revenu d'emploi médian des artistes est donc de ± 20 000 \$ inférieur à celui des autres travailleurs des professions culturelles. Un écart du même ordre est observé entre les deux groupes en ce qui concerne le revenu médian individuel et le revenu médian du ménage.

Tableau 3

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant un revenu et revenu médian, Québec, 2015¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications			Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble de la population active expérimentée		
	Avec revenu		Revenu médian	Avec revenu		Revenu médian	Avec revenu		Revenu médian	Avec revenu		Revenu médian
	n	%	\$	n	%	\$	n	%	\$	n	%	\$
Revenu d'emploi	137 385	93,8	35 475	31 340	90,1	18 829	106 045	94,9	39 338	3 984 435	95,9	35 823
Revenu individuel	145 560	99,3	40 566	34 390	98,9	26 788	111 170	99,5	43 700	4 130 125	99,4	41 416
Revenu du ménage	146 340	99,9	82 848	34 680	99,7	67 509	111 655	99,9	87 056	4 151 365	99,9	87 583
Effectif total	146 530	100,0	...	34 780	100,0	...	111 750	100,0	...	4 154 010	100,0	...

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

7. Dans le recensement canadien de 2016, le revenu d'emploi est le revenu de la personne au cours de l'année 2015, alors que la profession est attribuée à partir de l'emploi occupé au cours de la semaine de référence de 2016. Le revenu d'emploi n'est donc pas nécessairement entièrement généré par l'emploi occupé pendant la semaine de référence.

Composition et revenu médian du ménage

Parmi les travailleurs des professions culturelles, 60 % vivent avec un conjoint, 20 % vivent seuls, 8 % vivent avec leurs parents (c'est-à-dire qu'ils sont des « enfants dans une famille de recensement »), 6 % vivent avec des personnes qui ne leur sont pas apparentées (colocataire, chambreur, etc.), 5 % sont des parents seuls et 1 % vivent avec d'autres personnes apparentées (figure 7).

Ces travailleurs se distinguent ainsi de l'ensemble de la population par le fait qu'ils vivent plus souvent seuls (15 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée), plus rarement avec leurs parents (13 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée), et plus souvent avec des personnes qui ne leur sont pas apparentées (4 % des travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée).

Les travailleurs des professions artistiques vivent pour leur part moins souvent avec un conjoint (56 %) que les travailleurs des autres professions culturelles (61 %).

Sans surprise, la composition du ménage d'une personne qui exerce une profession culturelle a un lien avec le revenu médian de ce ménage. Chez l'ensemble des travailleurs des professions culturelles, ce sont ainsi les personnes seules qui vivent dans les ménages aux revenus les plus faibles (revenu médian du ménage de 39 865 \$) et les « enfants dans les familles de recensement » qui vivent dans les ménages aux revenus les plus élevés (revenu médian du ménage de 113 835 \$) (tableau 4).

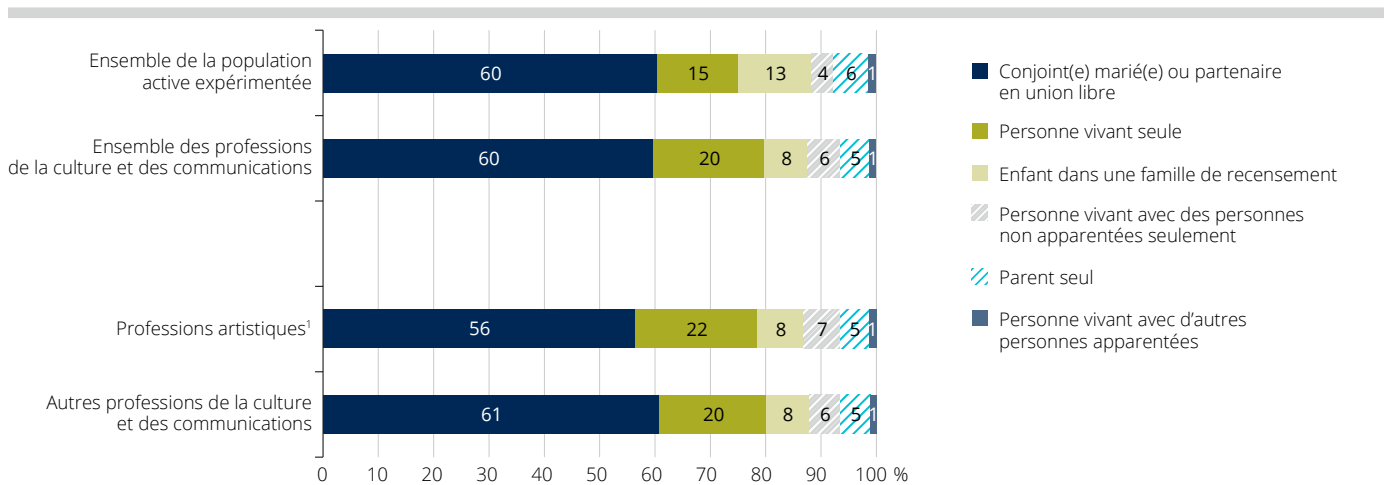
Quelle que soit la composition du ménage, contrairement à ce qui est observé quant au revenu d'emploi ou au revenu personnel médian (tableau 3), les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » affichent un revenu médian du ménage un peu plus faible (87 056 \$) que l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (87 583 \$).

Cet écart semble par ailleurs attribuable essentiellement aux « parents seuls ». En effet, chez ces derniers, le revenu médian du ménage des travailleurs des professions culturelles « non artistiques » est de 59 317 \$, tandis que celui de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée s'élève à 61 037 \$⁸. Pour toutes les autres situations de la personne dans le ménage (conjoint[e] marié[e] ou partenaire en union libre, enfant dans une famille de recensement, personne vivant seule, etc.), le revenu médian du ménage est de ± 200 \$ à ± 7 000 \$ plus élevé chez les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » que chez l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (tableau 4).

Le revenu médian du ménage des travailleurs des professions artistiques demeure pour sa part plus faible que celui des travailleurs des autres professions culturelles ou que celui de l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée, quelle que soit la situation de la personne dans le ménage.

Figure 7

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la situation de la personne dans le ménage, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

8. Le revenu d'emploi médian des « parents seuls » qui exercent une profession culturelle « non artistique » (43 600 \$) est cependant plus élevé que celui des « parents seuls » dans l'ensemble de la population active expérimentée (38 213 \$) (ces données ne sont pas présentées dans les tableaux produits).

Tableau 4

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la situation de la personne dans le ménage et revenu médian du ménage, Québec, 2015¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications			Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble de la population active expérimentée		
	Effectif	Revenu médian du ménage	%	Effectif	Revenu médian du ménage	%	Effectif	Revenu médian du ménage	%	Effectif	Revenu médian du ménage	%
	n	\$	%	n	\$	%	n	\$	%	n	\$	%
Conjoint(e) marié(e) ou partenaire en union libre	87 540	101 909	59,7	19 640	86 475	56,4	67 900	106 170	60,7	2 509 835	60,4	101 014
Parent seul	7 700	57 238	5,2	1 815	45 301	5,2	5 885	59 317	5,3	259 350	6,2	61 037
Enfant dans une famille de recensement	11 405	113 835	7,8	2 930	107 232	8,4	8 480	115 109	7,6	553 545	13,3	107 970
Personne vivant avec d'autres personnes apparentées	1 560	70 472	1,1	345	59 844	1,0	1 215	74 056	1,1	56 765	1,4	73 855
Personne vivant avec des personnes non apparentées seulement	8 745	62 495	6,0	2 310	52 736	6,6	6 440	65 541	5,8	165 530	4,0	64 057
Personne vivant seule	29 570	39 865	20,1	7 745	25 290	22,1	21 825	43 478	19,5	608 980	14,6	41 776
Total	146 530	82 848	100,0	34 780	67 509	100,0	111 750	87 056	100,0	4 154 010	100,0	87 583

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

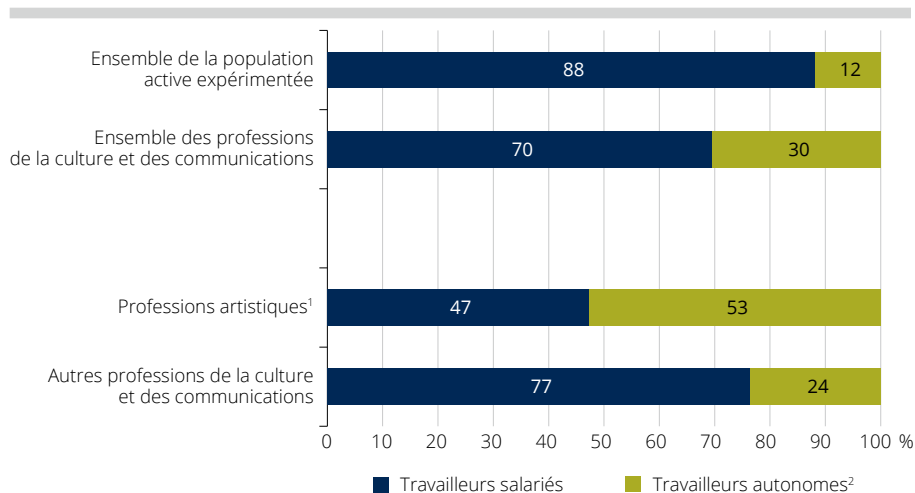
Le travail autonome est présent chez la majorité des artistes

Près du tiers (30 %) des travailleurs des professions culturelles sont des travailleurs autonomes, une proportion plus élevée que la part de travailleurs autonomes dans la population active expérimentée (12 %). Chez les travailleurs des professions artistiques, la proportion de travailleurs autonomes s'élève à 53 %, alors qu'elle est de 24 % chez les travailleurs des autres professions culturelles (figure 8).

Les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée légalement ne sont pas représentés dans les mêmes proportions au sein des différents groupes. Ainsi, seulement 20 % des travailleurs autonomes des professions artistiques sont propriétaires d'une entreprise constituée légalement, contre 27 % des travailleurs autonomes des autres professions culturelles. À titre de comparaison, dans l'ensemble de la population, 38 % des travailleurs autonomes sont propriétaires d'une entreprise constituée légalement (figure 9).

Figure 8

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le statut d'emploi, Québec, 2016



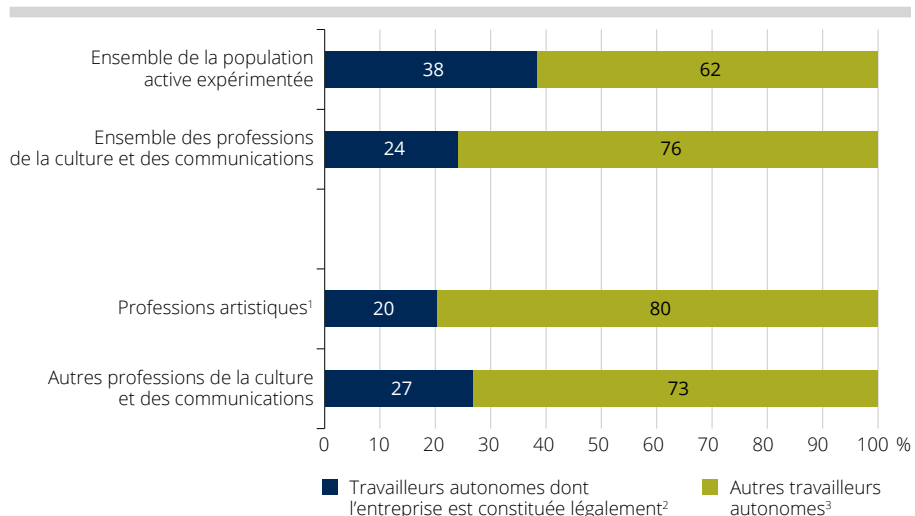
1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.
2. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société (entreprise individuelle) et les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 9

Répartition de l'effectif des travailleurs autonomes selon le statut de leur entreprise, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.
2. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société.
3. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société (entreprise individuelle) et les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

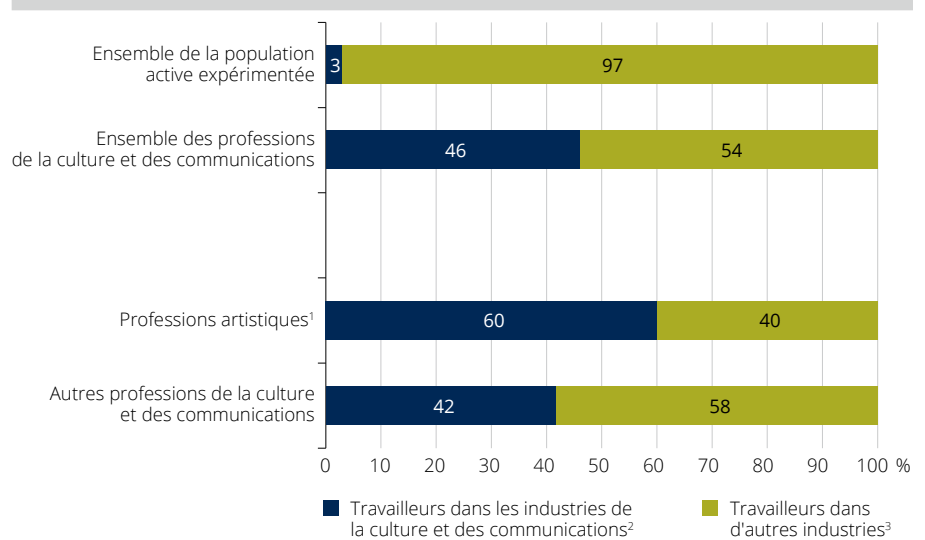
La moitié des travailleurs des professions culturelles travaillent en dehors du secteur culturel

Les personnes qui exercent une profession culturelle ne travaillent pas nécessairement dans une industrie culturelle : leurs compétences peuvent être requises dans toutes sortes d'industries qui ne sont pas rattachées à la culture ou aux communications. Par exemple, un musicien peut travailler dans une école primaire, un graphiste peut travailler pour une municipalité et un rédacteur peut travailler pour une chaîne de grands magasins⁹.

Ainsi, environ la moitié (46 %) des travailleurs des professions culturelles évoluent dans l'une ou l'autre des 14 industries considérées comme culturelles et l'autre moitié travaillent dans une industrie non culturelle. Les artistes travaillent plus souvent dans une industrie culturelle (60 %) que les autres travailleurs des professions culturelles (42 %) (figure 10 et tableau 5).

Figure 10

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le type d'industrie, Québec, 2016



1. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.
2. Les industries de la culture et des communications comprennent les codes SCIAN (2012) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
3. Toutes les industries qui ne relèvent pas du domaine de la culture et des communications sont comprises.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

9. Les industries culturelles emploient par ailleurs aussi bien des travailleurs qui exercent une profession culturelle que des travailleurs qui n'exercent pas une profession culturelle. Par exemple, un musée peut employer un comptable, un informaticien et un manutentionnaire.

Tableau 5

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon l'industrie, Québec, 2016¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications		Professions artistiques ²		Autres professions de la culture et des communications		Ensemble de la population active expérimentée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
5418 Publicité, relations publiques et services connexes	6 065	4,1	840	2,4	5 225	4,7	20 705	0,5
5121 Industries du film et de la vidéo	10 930	7,5	4 200	12,1	6 735	6,0	17 240	0,4
5414 Services spécialisés de design	9 490	6,5	430	1,2	9 060	8,1	13 230	0,3
5151 Radiodiffusion et télédiffusion	7 570	5,2	1 505	4,3	6 065	5,4	11 810	0,3
5111 Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires	5 420	3,7	555	1,6	4 865	4,4	11 095	0,3
7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants	9 285	6,3	7 225	20,8	2 065	1,8	10 720	0,3
5191 Autres services d'information	6 685	4,6	110*	0,3*	6 570	5,9	10 205	0,2
7111 Compagnies d'arts d'interprétation	6 180	4,2	4 610	13,3	1 570	1,4	8 725	0,2
7121 Établissements du patrimoine	2 130	1,5	200	0,6*	1 930	1,7	8 010	0,2
7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	1 810	1,2	530	1,5	1 275	1,1	7 085	0,2
4513 Librairies et marchands de journaux	F	F	F	F	F	F	3 390	0,1
5122 Industries de l'enregistrement sonore	1 200	0,8	400	1,2	800	0,7	1 750	—
7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques	525	0,4	190*	0,5*	335	0,3	980	—
5152 Télévision payante et spécialisée	260	0,2	55*	0,2**	205	0,2*	370	—
Industries de la culture et des communications	67 585	46,1	20 865	60,0	46 720	41,8	125 310	3,0
Autres industries	78 945	53,9	13 920	40,0	65 025	58,2	4 028 700	97,0
Total (Toutes les industries)	146 530	100,0	34 780	100,0	111 750	100,0	4 154 015	100,0

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable ; à interpréter avec prudence.

** Estimation statistique d'une faible précision ; donnée fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable ; ne peut être diffusée.

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le travail à temps partiel : plus fréquent chez les artistes que chez les autres travailleurs des professions culturelles

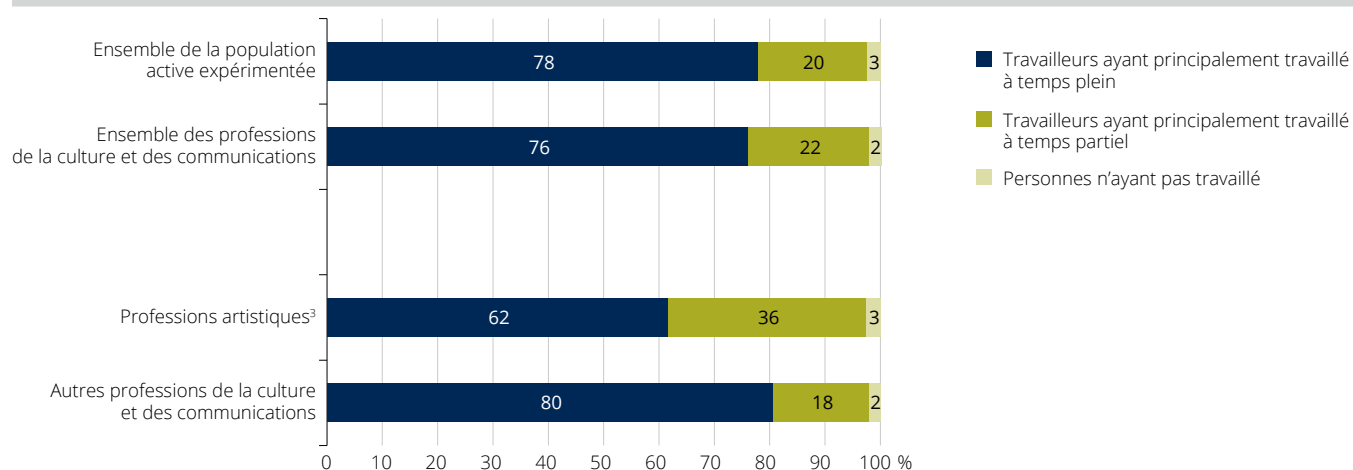
En 2015, la proportion de travailleurs des professions culturelles ayant principalement travaillé à temps plein se distingue peu de la part de travailleurs dans l'ensemble de la population ayant fait de même (76 %)

pour les travailleurs des professions culturelles contre 78 % pour l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée). On observe également un faible écart en ce qui concerne les proportions de travailleurs qui ont principalement travaillé à temps partiel (22 % pour les travailleurs des professions culturelles contre 20 % pour l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée).

Les artistes se distinguent toutefois des autres travailleurs des professions culturelles par le fait qu'ils sont plus souvent des travailleurs à temps partiel (36 % pour les professions artistiques contre 18 % pour les autres professions culturelles) et moins souvent des travailleurs à temps plein (62 % pour les professions artistiques contre 80 % pour les autres professions culturelles).

Figure 11

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le fait d'avoir principalement travaillé à temps plein¹ ou à temps partiel² au cours de l'année, Québec, 2015



1. Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
2. Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
3. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Liens entre type d'industrie, statut d'emploi, type de travail et revenu d'emploi médian

Parmi les travailleurs des professions culturelles qui évoluent dans les industries culturelles, 61 % sont salariés, alors que chez les travailleurs des professions culturelles qui appartiennent à d'autres industries, ce sont 77 % d'entre eux qui sont salariés (figure 12).

Un écart plus marqué s'observe chez les travailleurs des professions artistiques : chez ces derniers, 38 % de ceux qui évoluent

dans une industrie culturelle sont salariés, alors que c'est le cas pour 61 % de ceux qui travaillent dans d'autres industries.

Quel que soit leur statut d'emploi (salarié ou travailleur autonome), les travailleurs des professions culturelles qui évoluent dans une industrie culturelle sont proportionnellement plus nombreux à travailler à temps partiel (24 %) que ceux qui évoluent dans d'autres industries (20 %).

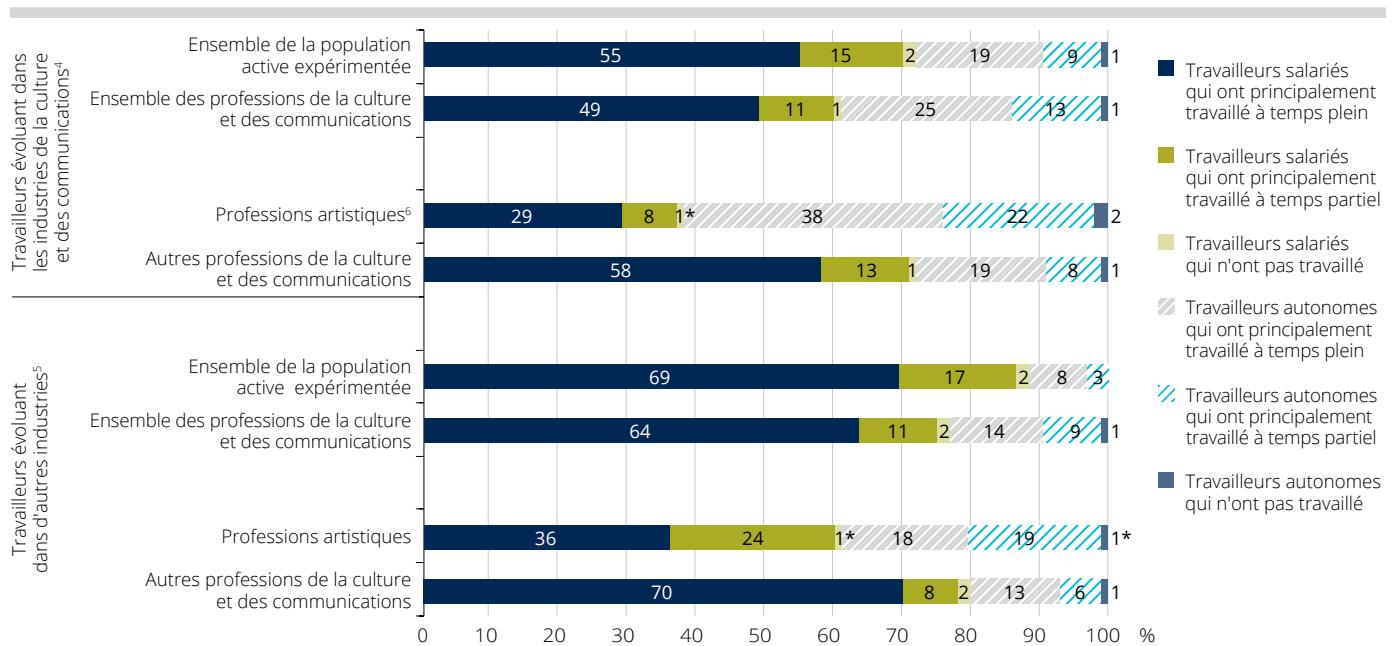
À cet égard, les travailleurs des professions artistiques se distinguent des travailleurs des autres professions culturelles : les

artistes qui travaillent dans une industrie culturelle sont proportionnellement moins nombreux à travailler à temps partiel (30 %) que les artistes qui travaillent dans une industrie non culturelle (43 %).

Chez les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » qui évoluent dans une industrie culturelle, 21 % travaillent à temps partiel, alors que c'est le cas pour seulement 14 % de leurs confrères qui travaillent dans une industrie non culturelle.

Figure 12

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le type d'industrie, le statut d'emploi (salarié ou autonome¹) et le fait d'avoir principalement travaillé à temps plein² ou à temps partiel³, 2015



* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable ; à interpréter avec prudence.

- Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).
- Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
- Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
- Les industries de la culture et des communications comprennent les codes SCIAN (2012) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
- Toutes les industries qui ne relèvent pas du domaine de la culture et des communications sont comprises.
- Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Sans surprise, pour l'ensemble des travailleurs des professions culturelles, pour l'année 2015, le revenu d'emploi médian de ceux qui travaillent à temps plein (42 997 \$) est plus élevé que celui de ceux qui travaillent à temps partiel (11 750 \$) (tableau 6).

Chez les travailleurs à temps plein, quel que soit le type de profession culturelle exercée, le revenu d'emploi médian des travailleurs salariés est plus de deux fois plus élevé (47 811 \$) que celui des travailleurs

autonomes (21 984 \$). Bien qu'il soit un peu plus prononcé, l'écart suit les mêmes tendances que ce qui est observé dans l'ensemble de la population.

Qu'ils aient travaillé à temps plein ou à temps partiel, les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » ont par ailleurs un revenu d'emploi médian plus élevé (39 670 \$) que l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (36 236 \$), surtout lorsqu'ils sont salariés : le

revenu d'emploi médian des travailleurs des professions culturelles « non artistiques » salariés s'élève à 44 184 \$, alors que celui des salariés de l'ensemble de la population active expérimentée est de 37 829 \$.

Tableau 6

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant un revenu d'emploi et revenu d'emploi médian, selon le statut d'emploi et le fait d'avoir principalement travaillé à temps plein¹ ou à temps partiel², Québec, 2015^{3,4}

	Ensemble des professions de la culture et des communications		Professions artistiques ⁵		Autres professions de la culture et des communications		Ensemble de la population active expérimentée	
	Avec revenu	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian
	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Travailleurs salariés								
Ayant principalement travaillé à temps plein	98,5	47 811	97,3	46 428	98,6	47 963	98,8	44 054
Ayant principalement travaillé à temps partiel	93,5	13 822	89,8	10 007	95,3	15 656	96,7	12 518
Total (travailleurs salariés)	97,7	42 933	94,9	32 071	98,2	44 184	98,3	37 829
Travailleurs autonomes⁶								
Ayant principalement travaillé à temps plein	89,1	21 984	89,2	16 681	89,1	26 112	87,6	25 539
Ayant principalement travaillé à temps partiel	84,3	9 725	84,9	9 303	83,9	10 225	83,2	10 454
Total (travailleurs autonomes)	87,5	16 344	87,4	12 858	87,5	19 562	86,5	20 434
Ensemble des travailleurs								
Ayant principalement travaillé à temps plein	96,1	42 997	93,3	30 867	96,8	44 837	97,5	42 607
Ayant principalement travaillé à temps partiel	89,1	11 750	86,9	9 580	90,6	13 387	94,8	12 253
Total (Tous types de travailleurs, tous statuts d'emploi)	94,6	35 889	90,9	19 146	95,7	39 670	97	36 236

1. Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
2. Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2015) qui est pris en compte.
3. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.
4. Le revenu des personnes qui n'ont pas travaillé en 2015, mais qui ont quand même déclaré un revenu d'emploi, est exclu du calcul.
5. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.
6. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

La relation entre le revenu d'emploi médian et le type d'industrie qui emploie les travailleurs des professions culturelles n'est pas la même chez les artistes et chez les autres travailleurs des professions culturelles. En effet, le revenu d'emploi médian des travailleurs des professions culturelles « non artistiques » qui évoluent dans une industrie culturelle (36 296 \$) est moins élevé que celui de ceux qui travaillent dans un autre type d'industrie (42 138 \$). Chez les artistes, la situation est inversée : le revenu médian est plus élevé chez ceux qui évoluent dans une industrie culturelle (20 773 \$) que chez ceux qui travaillent dans un autre type d'industrie (17 096 \$) (figure 13).

La couverture des travailleurs des professions culturelles par différents régimes de retraite

Parmi tous les régimes de retraite existants, le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC) sont

les plus courants : 83 % des travailleurs des professions culturelles ont cotisé à l'un ou l'autre en 2015. Cette proportion est un peu plus faible que la part de travailleurs dans l'ensemble de la population active expérimentée ayant fait de même (87 %), mais s'y apparente tout de même. Les travailleurs des professions artistiques sont cependant moins nombreux en proportion à y avoir cotisé (73 %), ce qui pourrait s'expliquer par la surreprésentation des travailleurs autonomes dans leurs rangs (tableau 7).

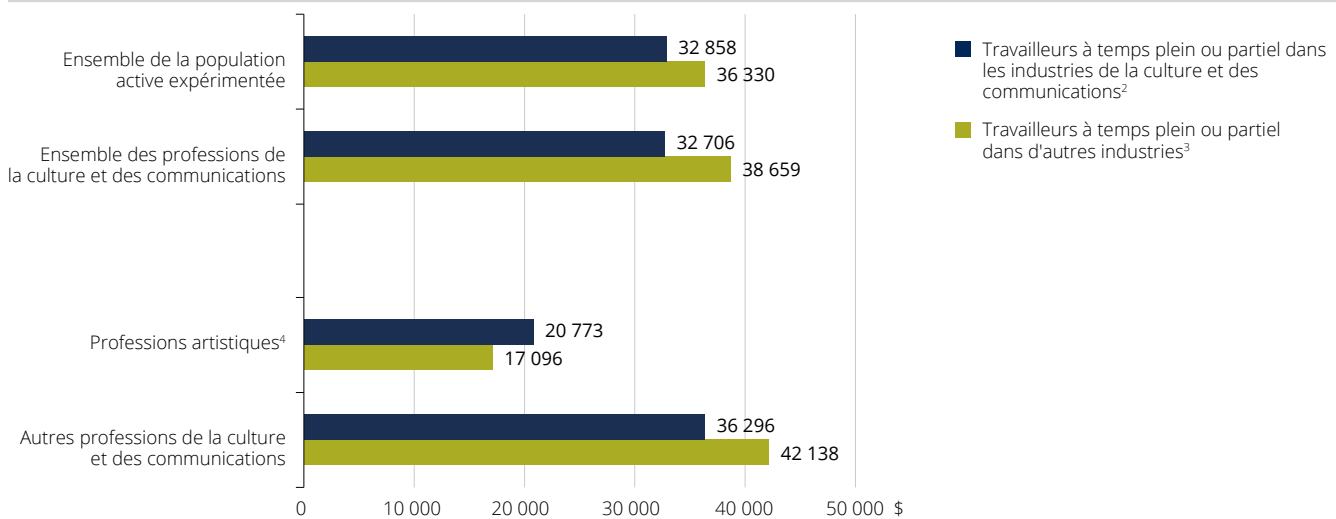
Les demandeurs de déductions pour des cotisations faites à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC) sont proportionnellement un peu plus nombreux chez les travailleurs des professions culturelles (39 %) que dans l'ensemble de la population active expérimentée (35 %). Les travailleurs des professions culturelles demandent par ailleurs moins souvent des déductions pour des cotisations faites à un régime de

pension agréé (RPA) (23 %) que l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée (34 %) (tableau 7).

Toutes proportions gardées, cette tendance à la surreprésentation des demandeurs de déductions pour des cotisations faites à un REER ou à un RPAC par rapport aux demandeurs de déductions pour des cotisations faites à un RPA se retrouve tant chez les artistes que chez les autres travailleurs des professions culturelles. Les proportions sont cependant plus faibles chez les artistes. Plus précisément, 31 % des artistes ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un REER ou à un RPAC et 12 % d'entre eux ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un RPA, alors que 42 % des autres travailleurs des professions culturelles ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un REER ou à un RPAC et 26 % ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un RPA.

Figure 13

Revenu d'emploi médian des travailleurs à temps plein ou partiel¹ selon le type d'industrie, Québec, 2015



1. Le revenu des personnes qui n'ont pas travaillé en 2015, mais qui ont quand même déclaré un revenu d'emploi, est exclu du calcul.
2. Les industries de la culture et des communications comprennent les codes SCIAN (2012) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
3. Toutes les industries qui ne relèvent pas du domaine de la culture et des communications sont comprises.
4. Sont compris les artisans ; les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 7

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant demandé des déductions pour des cotisations faites à différents régimes de retraite, ayant cotisé au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, ou ayant reçu des prestations de différents programmes, et montants médians des déductions, cotisations et prestations, Québec, 2015¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications			Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble de la population active expérimentée		
	Avec montant		Montant médian	Avec montant		Montant médian	Avec montant		Montant médian	Avec montant		Montant médian
	n	%	\$	n	%	\$	n	%	\$	n	%	\$
Déductions												
A demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime de pension agréé (RPA)	33 045	22,6	3 156	4 230	12,2	1 807	28 810	25,8	3 333	1 394 555	33,6	2 965
A demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC)	57 740	39,4	3 001	10 870	31,2	3 328	46 870	41,9	2 995	1 457 200	35,1	2 637
Cotisations												
A cotisé au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC)	121 695	83,1	2 071	25 325	72,8	1 547	96 370	86,2	2 177	3 626 485	87,3	1 899
A cotisé à l'assurance-emploi (AE)	102 525	70,0	790	17 470	50,2	456	85 055	76,1	836	3 497 175	84,2	757
Prestations												
A reçu des prestations d'assurance-emploi (AE)	19 080	13,0	5 221	3 500	10,1	4 633	15 580	13,9	5 411	685 170	16,5	5 011
A reçu des prestations d'assistance sociale (AS)	2 060	1,4	5 713	825	2,4	5 886	1 235	1,1	5 342	72 625	1,7	4 217
Effectif total	146 530	100,0	...	34 785	100,0	...	111 745	100,0	...	4 154 010	100,0	...

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont compris les artisans : les auteurs, rédacteurs et écrivains ; les producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; les chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; les musiciens et chanteurs ; les danseurs ; les acteurs et comédiens ; les peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels de même que les autres artistes du spectacle.

Source : Totalisation spéciale, données non publiées, recensement de 2016. Adapté de Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Accès et recours à l'assurance-emploi et recours à l'assistance sociale par les travailleurs des professions culturelles

Comme attendu, les cotisants à l'assurance-emploi (AE) sont proportionnellement plus nombreux dans les groupes qui comptent une plus forte proportion de salariés. Ainsi, dans l'ensemble de la population active expérimentée, 84 % des travailleurs cotisent à l'assurance-emploi. Chez les travailleurs des professions culturelles « non artistiques », la proportion s'établit à 76 % et, chez les travailleurs des professions artistiques, elle est de seulement 50 % (tableau 7). Ces parts sont cohérentes avec les proportions de travailleurs qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi en 2015, soit 17 % dans la population active expérimentée, 14 % chez les travailleurs des professions culturelles « non artistiques » et 10 % chez les travailleurs des professions artistiques.

Les travailleurs des professions artistiques sont ceux qui ont proportionnellement le plus recours aux prestations d'assistance sociale (2,4 % d'entre eux). Quant aux travailleurs des autres professions culturelles, ils sont proportionnellement un peu moins nombreux à y avoir recours (1,1 %) que les travailleurs de l'ensemble de la population active expérimentée (1,7 %).

Conclusion

Même s'ils sont tous deux plus scolarisés que l'ensemble de la population active expérimentée, le groupe des artistes et le groupe des autres travailleurs des professions culturelles ne bénéficient pas des mêmes conditions socioéconomiques.

Les artistes ont en effet un revenu d'emploi médian plus faible que les autres travailleurs des professions culturelles. En outre, ils sont dans une plus forte proportion travailleurs autonomes, sont plus nombreux à travailler dans les industries de la culture et des communications et sont relativement moins nombreux à travailler à temps plein. Ils demandent proportionnellement moins de déductions pour des cotisations faites à différents régimes de retraite (REER, RPAC, RPA), cotisent dans une moins grande mesure au RRQ et au RPC, cotisent relativement moins à l'assurance-emploi, et, par conséquent, reçoivent sensiblement moins de prestations d'assurance-emploi. En revanche, ils ont davantage recours à l'assistance sociale que les autres travailleurs des professions culturelles. Les artistes qui travaillent dans une industrie culturelle ont par ailleurs un revenu d'emploi médian plus élevé que ceux qui travaillent dans une industrie non culturelle.

Chez les autres travailleurs des professions culturelles, on observe l'inverse en ce qui concerne le revenu d'emploi médian : ceux qui travaillent dans une industrie culturelle disposent d'un revenu d'emploi médian plus faible que ceux qui travaillent dans une industrie non culturelle. Les autres travailleurs des professions culturelles ont cependant un revenu d'emploi médian plus élevé que l'ensemble des travailleurs de la population active expérimentée, et la différence s'accroît lorsqu'ils sont salariés.

Entre les professions artistiques et les autres professions culturelles, les écarts constatés quant au revenu d'emploi s'observent généralement à la fois du côté du revenu médian individuel et sur le plan du revenu médian du ménage. Toutefois, ce dernier varie aussi, bien sûr, selon le nombre de membres dans le ménage et le type de relation qui unit ces membres.

Notes méthodologiques

Ce bulletin s'intéresse à tous les travailleurs qui exercent une profession de la culture ou des communications, peu importe que l'industrie qui emploie ces travailleurs soit de nature culturelle ou non. Certains tableaux ou figures permettent néanmoins de comparer la situation des travailleurs des professions de la culture et des communications qui évoluent dans une industrie culturelle avec la situation de ceux qui travaillent dans une industrie non culturelle.

Définitions

« Professions de la culture et des communications » ou « professions culturelles »

Ensemble constitué de 37 professions choisies par l'Observatoire dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016¹⁰ à titre de professions qui peuvent être considérées, étant donné leur description, comme appartenant au vaste secteur de la culture et des communications. Ces 37 professions sont réparties en deux catégories : 9 sont des professions artistiques et les 28 autres sont appelées, pour les besoins du présent bulletin, des professions culturelles « non artistiques ». La liste exhaustive des professions de la culture et des communications est présentée au tableau 1.

« Travailleurs des professions artistiques » ou « artistes »

Travailleurs qui exercent l'une ou l'autre des neuf professions culturelles artistiques présentées au tableau 1, soit : 1) artisans ; 2) auteurs, rédacteurs et écrivains ; 3) producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé ; 4) chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs ; 5) musiciens et chanteurs ; 6) danseurs ; 7) acteurs et comédiens ; 8) peintres, sculpteurs et autres artistes en arts visuels ; 9) autres artistes du spectacle.

« Travailleurs des autres professions culturelles », « autres travailleurs des professions culturelles » ou « travailleurs des professions culturelles « non artistiques » »

Travailleurs qui exercent l'une ou l'autre des 28 professions culturelles « non artistiques » présentées au tableau 1.

« Industries de la culture et des communications » ou « industries culturelles »

Ensemble constitué de 14 industries choisies par l'Observatoire dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) version 2012¹¹ et qui, étant donné la nature de leurs activités, peuvent être considérées comme appartenant au secteur de la culture et des communications. La liste exhaustive de ces industries est présentée au tableau 5.

« Population active expérimentée » ou « ensemble de la population »

Ensemble des personnes de 15 ans et plus qui ont occupé un emploi salarié ou travaillé à leur compte au cours de la semaine s'échelonnant du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016, soit la semaine de référence du recensement. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui ont travaillé à un moment quelconque à partir du 1^{er} janvier 2015, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps à compter de cette date.

Source des données

Les statistiques présentées dans ce bulletin proviennent d'une totalisation spéciale réalisée par Statistique Canada pour le compte de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à partir des données du recensement de 2016. Ces statistiques peuvent différer légèrement d'un tableau à l'autre, et elles peuvent aussi différer légèrement

de celles retrouvées dans le bulletin *Optique culture* n° 63 – *Les professions de la culture et des communications au Québec en 2016* ou de celles diffusées par Statistique Canada. Ces différences s'expliquent en très grande partie par la méthode d'arrondissement aléatoire utilisée par Statistique Canada.

Cette méthode d'arrondissement pose des problèmes particuliers pour les totalisations qui ne sont pas effectuées par Statistique Canada. Dans le présent bulletin, il existe de tels problèmes pour les totalisations concernant les artistes et les autres travailleurs des professions culturelles de même que pour les totalisations effectuées par type d'industrie et par groupe de professions inexistant dans la Classification nationale des professions. C'est ce qui explique que dans plusieurs tableaux, la valeur affichée dans la colonne ou la ligne de total ne correspond pas exactement à la somme obtenue par l'addition des valeurs qui correspondent à chacune des sous-catégories de travailleurs. Par ailleurs, les totaux présentés pour certains groupes de professions peuvent varier légèrement d'un tableau à l'autre ou différer des totaux présentés dans le bulletin *Optique culture* n° 63, puisque les données du présent bulletin sont extraites de six totalisations spéciales distinctes réalisées pour l'ISQ par Statistique Canada.

Dans son interprétation des résultats, le lecteur doit par ailleurs tenir compte du fait que les données sur le revenu d'emploi concernent le revenu de la personne au cours de l'année 2015, alors que la profession, elle, correspond à l'emploi occupé par la personne au moment de la « semaine de référence »¹² en 2016. Le revenu d'emploi n'est donc pas nécessairement entièrement généré par la profession ayant été attribuée à la personne aux fins du recensement. La même mise en garde s'applique au revenu individuel, au revenu du ménage et à l'exercice d'un emploi principalement à temps plein ou à temps partiel, puisque ces variables ont toutes 2015 comme année de référence.

10. *Introduction de l'édition 2016 de la Classification nationale des professions (CNP)*, [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cnp/2016/introduction] (Consulté le 3 août 2020).

11. La version 2012 de la classification SCIAN a été utilisée par Statistique Canada dans le traitement des données du recensement de 2016. La liste des industries culturelles retenues par l'Observatoire est disponible à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/professions-formation/effectif/class_industries_scian_2012.htm.

12. Soit du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui ont travaillé à un moment quelconque à partir du 1^{er} janvier 2015, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps à compter de cette date.

Dans la collection *Optique culture*

Vient de paraître

n° 71	Les dépenses en culture des municipalités en 2018	Juin 2020
n° 70	Le marché québécois de la musique enregistrée en 2019	Mai 2020
n° 69	La fréquentation des cinémas en 2019	Février 2020
n° 68	La fréquentation des arts de la scène au Québec en 2018	Octobre 2019
n° 67	Usage et financement des bibliothèques publiques québécoises, de 2013 à 2017	Octobre 2019
n° 66	Les ventes d'enregistrements sonores au Québec en 2018	Juin 2019

Signes conventionnels

- % Pour cent ou pourcentage
- n Nombre
- ... N'ayant pas lieu de figurer
- F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée
- Donnée infime

Notice bibliographique suggérée

DANVOYE, Marik (2020). « Les conditions socioéconomiques des artistes et des autres travailleurs des professions culturelles au Québec en 2016 », *Optique culture*, [En ligne], n° 72, septembre, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-21. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-72.pdf].

Ce bulletin est réalisé par :

Marik Danvoye

Ont collaboré à la réalisation :

Christine Routhier, coordonnatrice
Observatoire de la culture et des communications
du Québec

Sarah Bélanger, révision linguistique
Isabelle Jacques, mise en page
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Observatoire de la culture et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2020
ISSN : 1925-4202 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2011

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm